

Hall Beach (Nunavut)
Hangar (HAL B14A)
Station FOX-M

Le hangar (bâtiment B14A) a été bâti en 1955-1956 dans le secteur de l'aérodrome de FOX-M, une des stations de l'ancien réseau d'alerte avancé (réseau DEW). Il a été construit sur des plans types établis par la société d'architectes new-yorkaise LaPierre, Litchfield and Partners, sous la direction de la firme d'ingénierie américaine Western Electric Company, filiale de Bell System. L'extérieur n'a subi aucune modification. Le bâtiment sert actuellement de hangar d'aviation. La Défense nationale est le ministère qui a la garde du bâtiment. Consulter le rapport 99-021 du BEEFP.

Raisons de la désignation

Le hangar de la station FOX-M a été désigné édifice classé en raison de ses importantes connotations historiques, des qualités de sa conception architecturale et de ses rapports avec les bâtiments environnants qui s'insèrent dans un cadre patrimonial.

Le principal thème historique auquel le bâtiment est rattaché est le rôle qu'il a eu dans les programmes de défense aérienne continentale mis sur pied pendant la guerre froide. En tant qu'élément constitutif d'une des quatre stations principales construites pour les besoins du réseau DEW, le hangar faisait partie d'un programme commun mis sur pied par les États-Unis et le Canada pour surveiller l'espace aérien au-dessus de l'Arctique, surveillance exercée au moyen d'un système radar et radio novateur destiné à avertir à l'avance les autorités militaires nord-américaines de la possibilité d'une attaque aérienne soviétique. Comme les trois autres stations principales du réseau DEW, FOX-M tenait lieu de station pivot de communication, de centre d'approvisionnement et de base administrative pour 8 à 10 stations auxiliaires ou intermédiaires de la région. Le hangar était un élément essentiel des opérations logistiques se rapportant à l'approvisionnement en vivres, en matériel et en personnel de cette station du réseau DEW.

Les thèmes secondaires auxquels on associe le hangar sont sa contribution à l'ouverture de l'Arctique canadien aux programmes et services offerts et administrés par le gouvernement fédéral, l'application de techniques novatrices de construction adaptées à l'Arctique canadien et le rôle qu'a joué le bâtiment pour établir et asseoir la présence de l'armée canadienne dans l'Arctique canadien.

Le hangar fait aussi partie d'un établissement militaire qui a été un catalyseur de la création et de la croissance d'un important hameau de l'Arctique, Hall Beach.

La construction du hangar révèle la même qualité d'exécution que celle d'autres bâtiments de cette station du réseau DEW; cependant, le bâtiment est aussi un exemple imposant d'architecture contemporaine par son mode de construction, sa volumétrie, sa forme et ses détails.

La station FOX-M du réseau DEW se distingue d'autres anciennes stations par son intégrité relative quant au nombre de bâtiments d'origine encore debout et à la survie des ouvrages d'art auxiliaires, tel l'aérodrome. La station a conservé son aspect technique et militaire grâce aux éléments suivants : la disposition et la forme de ses bâtiments et le fait que le lit de gravier

Hall Beach (Nunavut)
Hangar (HAL B14A)
Station FOX-M

délimitant les deux zones d'utilisation de la station ait subsisté, tout comme diverses installations de communication, tels le radôme et l'antenne radar à panneaux fixes. Le hangar est situé dans le secteur de l'aérodrome de la station du réseau DEW appelée FOX-M.

Le hangar revêt une importance stratégique en tant qu'élément contribuant au caractère technologico-militaire du complexe tout entier et comme témoin de la fonction aéronautique du secteur de l'aérodrome. La relation historique entre le hangar et ses abords immédiats demeure intacte. Le bâtiment repose sur le lit de gravier qui couvre le secteur de l'aérodrome et qui relie l'ensemble des bâtiments à l'aérodrome et entre eux. La taille du hangar et sa fonction facilement discernable viennent renforcer le rôle qu'il joue comme élément constitutif du complexe patrimonial.

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale du hangar réside dans sa forme, son mode de construction et son articulation avec le site.

La taille imposante du hangar et sa fonction se distinguent à la fois au sol et du haut des airs. De face, le bâtiment présente une composition classique symétrique. Le faîtage pointu forme un fronton triangulaire enchâssé entre deux colonnes à l'intérieur desquelles disparaissent les portes à panneaux lorsqu'on les ouvre. Les portes coulissent vers les deux bords de l'ouverture et s'encastrent dans leur logement à l'intérieur des colonnes. La bordure métallique du fronton et des colonnes est peinte d'un rouge vif. Il faudra respecter la composition de la façade.

Le hangar est construit sur un plan carré de 36 mètres (115 pieds) de côté. Il est surmonté d'un toit en pente dont le faîte se trouve à 10 mètres au-dessus du sol et les extrémités, à 6,5 mètres. Ce sont des fermes Pratt modifiées posées dans le sens de la largeur du bâtiment qui supportent le toit. Elles sont ancrées dans un cadre d'acier qui repose sur des semelles d'appui en béton. La taille imposante et l'aspect robuste du bâtiment sont contrebalancés par une enveloppe relativement mince faite de panneaux métalliques préfabriqués. Ce revêtement métallique devra être conservé. La façade offre elle aussi une juxtaposition de contrastes où s'opposent le filigrane de la tour de la sirène d'alerte montée dans l'angle nord-ouest du hangar et les surfaces pleines des parois extérieures du bâtiment. La tour portant la sirène est un élément qu'il faudra conserver. Avec leurs lignes verticales prononcées et leurs panneaux inférieurs lisses, les grandes portes coulissantes donnent du relief à ce qui ne serait autrement qu'une immense surface plane. La forme des portes, leur bardage métallique et les détails qu'elles présentent devront être respectés.

Comme il s'agit d'un bâtiment sans chauffage, les contraintes imposées par le pergélisol n'ont pas eu autant d'influence sur la technique de construction que dans le cas des bâtiments chauffés. On a toutefois veillé au drainage du hangar en implantant ce dernier sur l'épais lit de gravier qui couvre le secteur de l'aérodrome à l'intérieur de la station. Comme ce lit de gravier représente le principal élément de paysage, il faudra examiner la possibilité de le conserver intact. Le hangar, qui donne sur la piste du terrain d'aviation, est situé tout à côté de l'aérogare : ensemble, ces bâtiments forment la première ligne du quadrillage qui définit la disposition des

Hall Beach (Nunavut)
Hangar (HAL B14A)
Station FOX-M

bâtiments dans le secteur de l'aérodrome et qui renforce le caractère militaire de la station. Tout nouveau projet d'aménagement devra respecter cet alignement rigoureux et le caractère actuel des bâtiments de la station qui sont encore debout.

Le *Code de pratique du BEEFP* renferme d'autres directives utiles.

18 mai 2001